

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECHIQUIER ALTARocca RENDEMENT 2023 - Part D (ISIN : FR0013193745)

Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette supérieure à celle des obligations libellées en euros émises par l'Etat français à échéance mai 2023, de type Obligation Assimilable du Trésor (OAT), sur une durée de placement recommandée de 8 ans, soit la date de création du fonds au 29 décembre 2023. Cette première période d'investissement pourra être suivie d'une seconde période, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors. Le fonds ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence. Afin de réaliser son objectif de gestion, le Fonds cherche :

- à optimiser le taux actuariel moyen du segment obligataire classique à l'échéance du 29 décembre 2023 et à sélectionner les émetteurs présentant la probabilité de défaut la moins importante eu égard au rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.
- à bénéficier de toutes opportunités du marché obligataire en fonction de la conjoncture de marché.
- à protéger les investisseurs du risque de taux souverain grâce à la mise en place discrétionnaire d'une couverture de ce risque.

La stratégie d'investissement du Fonds consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement de titres de créances émis par des émetteurs privés européens (siège social ou activité). Cette stratégie sera déployée de façon double :

- 70% de l'actif net sera investi sur les obligations classiques à taux fixe ou taux variable ayant une échéance d'au plus 6 mois après le 29/12/2023 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipés au gré du Fonds) avec pour objectif d'optimiser le taux actuariel moyen de ce segment du portefeuille à l'échéance du 29/12/2023. Cette poche est gérée dans l'optique d'une détention jusqu'à l'échéance avec toutefois des possibilités d'arbitrages en cours de vie.
- 30% de l'actif net sera investi sur des titres obligataires de tout type : obligations convertibles, échangeables, obligations financières, obligations corporate hybrides, obligations à taux variable, obligations perpétuelles et autres titres assimilés pour bénéficier de toutes les opportunités obligataires en fonction de la conjoncture de marché et pouvoir si besoin combiner le potentiel de l'action sous-jacente avec des critères techniques tels qu'une volatilité implicite faible comparée à la volatilité historique, une forte convexité, un rendement élevé.

Cette répartition 70% - 30% s'entend comme un objectif à la fin de la période de souscription et pourra évoluer au cours de la vie du portefeuille notamment en fonction de l'évolution des valorisations des différentes lignes qui le composent. Le gérant pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net sur tout type de qualité de titres de créances, dont obligations spéculatives à

haut rendement (« High Yield ») – ou non notés, afin de saisir toutes les opportunités de marché. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré, est comprise entre 0 et 7. L'allocation entre les notations des différents émetteurs sera la suivante : De 0 % à 100 % de l'actif net en titres spéculatifs à haut rendement (« High Yield ») - notation inférieure ou égale à « BBB- » selon l'agence de notation Standard & Poor's ou toute notation équivalente selon Moody's et Fitch ; ou en titres non notés. La sélection des titres sera limitée aux titres de notation supérieure à « B- » au moment de l'investissement ; Le gérant procède à sa propre analyse du risque de crédit sans recourir exclusivement ou mécaniquement à des notations émises par des agences de notation. Le Fonds pourra investir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers. Le gestionnaire interviendra sur les risques de taux, de change, ainsi que sur le risque action :

- en couverture, par la vente de contrats à terme, achat d'options (put), change à terme, swap,
- en exposition, par l'achat de contrats à terme, achat d'options (call), swap.

Le Fonds est systématiquement couvert contre le risque de change et de façon discrétionnaire contre le risque de taux. La période de souscription a été fermée le 30 juin 2017 à 12h00. Depuis, seules les souscriptions, précédées d'un rachat effectué le même jour pour un même nombre de parts sur la même valeur liquidative par un même porteur, seront acceptées. Une fois l'échéance du 29 décembre 2023 atteinte, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation après agrément de l'AMF. Les investisseurs en seront informés par notification envoyée au plus tard le 30 septembre 2023.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 8 ans.

Affectation des revenus : Distribution.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures (heure de Paris) auprès de notre centralisateur BNP Paribas Securities Services et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Fréquence de valorisation : La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou des titres obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

Garantie : Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Frais de sortie	Néant	Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

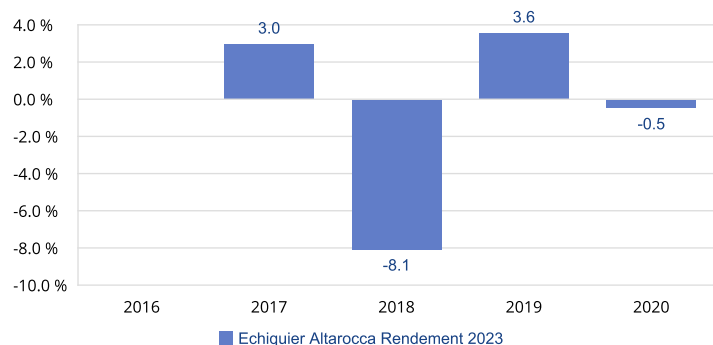
Frais courants	1,13 %	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2020 (frais de gestion et commissions de mouvement). Ils excluent les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
-----------------------	---------------	--

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	0,00 %	Méthode : 10 % TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, au-delà de 4 % annuels prorata temporis.
----------------------------------	---------------	---

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les frais dans le prospectus disponible sur le site internet www.lfde.com et sur simple demande auprès de La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Performances passées



Date de création de l'OPCVM : 2016

Date de création de la part : 18/11/2016

Devise de référence : EUR

Indicateur de référence : Néant

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Le prospectus du FCP ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris ainsi que sur le site internet : www.lfde.com.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet de la société.

D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.lfde.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de La Financière de l'Echiquier ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La Politique de rémunération de la Société de gestion, qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et des avantages ainsi que les modalités de gouvernance connexes, sera disponible sur le site www.lfde.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion La Financière de l'Echiquier est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/02/2021.